© Drogues Info Service - 3 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Mon ado en danger

Par Profil supprimé Postée le 28/03/2013 14:36

> Bonjour, mon fils de 17 ans a été renvoyé du lycée pour détention de stupéfiants depuis 15 jours. Il nous a volé une grosse somme d'argent en adressant un chèque à un ami. Le seul moyen de faire opposition sur ce chèque est de porter plainte contre lui. Que dois-je faire en sachant qu'il a déjà eu à faire à la justice et qu'il est actuellement mis en examen dans une affaire de vol?

Mise en ligne le 02/04/2013

Bonjour,

Nous comprenons votre dilemme et la difficulté qu'elle engendre. En effet, sans l'accord de votre banque, il vous faudra porter plainte pour que le chèque ne soit pas encaissé. Il vous est également possible de contacter l'ami de votre fils pour qu'il vous remette le chèque et que vous trouviez « un autre terrain d'entente ».

Mais ce que vous nous demandez, semble t-il, c'est s'il faut faire intervenir la loi dans le cadre de vos relations familiales. Il est difficile de répondre à cette question sans avoir une idée plus précise de ce qui se joue entre vous et de ce que votre fils manifeste à travers son comportement.

Nous vous invitons, sur le plus ou moins long terme, à rechercher de l'aide auprès de professionnels. Ce sont des éducateurs, psychologues, médecins, intervenant dans les Consultations jeunes consommateurs (adolescents jusqu'à 25 ans révolus et leur entourage) ou dans les CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie prenant en charge tous les usagers sans limite d'âge et leur entourage) qui s'emploieront à vous aider à aider votre fils.

Nous vous invitons de vous rendre à ce lien de notre site pour obtenir les adresses dans le département de votre choix:http://www.drogues-info-service.fr/?-Adresses-utiles-

Bien cordialement